

concertation avec les communes se fera également à travers les organes de consultation des bassins de mobilité.

Ce travail va donc se faire progressivement en bonne concertation avec l'ensemble des acteurs dans le but d'augmenter l'usage des transports en commun en même temps que leur efficacité.

M. le Président. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour l'ensemble des précisions apportées. Si j'en crois ce que vous nous dites, c'est que les réunions seront en concertation avec les communes. Cela me rassure, parce que vous savez ô combien je suis intéressé et inquiet pour les lignes rurales.

J'ai eu l'occasion de vous poser quelques questions par rapport à la fameuse ligne que je viens de citer, Namur-Nismes. Je suis certain que vous serez attentif au milieu rural, parce que c'est là que vont se poser les problèmes.

Les lignes express, c'est intéressant et c'est important, il faut les mettre en place, revoir la proposition qui avait été faite par rapport aux lignes WEL, ce que vous allez faire. Je suis confiant par rapport à cela, mais surtout par rapport aux villages en milieu rural, en Province de Luxembourg, en Province de Namur et dans d'autres provinces. Soyez attentif, parce que cela pourrait complètement déstructurer l'offre.

(M. Fontaine, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LES
MOYENS BUDGÉTAIRES DE SOUTIEN AU
VÉLO »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « les moyens budgétaires de soutien au vélo ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, on a pu débattre de cette question à l'occasion des débats budgétaires de cette assemblée. Je reviens vers vous, maintenant que l'eau a coulé sous les ponts, pour avoir davantage de précisions par rapport à un engagement précis de la Déclaration de politique régionale, à savoir 20 euros par an et par habitant pour le vélo en Wallonie, à la page 63 exactement.

Cette promesse confirme les objectifs que l'on retrouve dans la vision FAST 2030 initiée par votre prédécesseur, validée par le Gouvernement Borsus de l'époque et finalement réendossée par l'actuel Gouvernement.

Comme le dit l'adage, c'est au pied du mur que l'on voit le maçon. Je voudrais donc faire le point avec vous. Il y a 3,650 millions de Wallonnes et de Wallons, cela signifie 73 millions d'euros d'investissement par an. Pouvez-vous nous détailler comment vous allez atteindre ce montant de dépenses en 2020 ? Je l'ai dit tout à l'heure en faisant référence au débat budgétaire, je n'y voyais pas clair, mais sans doute pouvez-vous m'aider à éclairer comment on va retrouver ces 73 millions d'euros.

Je voudrais d'abord comprendre quels sont les moyens financés au travers du plan Mobilité et Infrastructures, celui que vous avez décidé de revoir pour les routes, mais pas pour les autres aménagements. Là-dedans, quelle est la hauteur en 2020 des montants que vous allez prendre et affecter au vélo ?

Deuxièmement, cela ne correspond certainement pas à 73 millions d'euros dans ce plan Mobilité et Infrastructures, il y a donc d'autres endroits où vous allez prendre cet argent. Je voudrais savoir sur quel article budgétaire de votre département vous allez puiser les montants pour atteindre ces 73 millions d'euros. Ce sont mes deux premières questions relativement au budget.

J'en viens maintenant à un autre aspect de la DPR qui annonçait dès 2020 la relance du projet « Commune pilote Wallonie cyclable ». Particulièrement à ce projet lancé antérieurement, je voudrais savoir si vous ou vos services avez procédé à une évaluation de ce projet. Quels enseignements en tirez-vous le cas échéant ? Comment allez-vous relancer, sur base de ces enseignements, puisque c'est l'engagement de la DPR, un nouvel appel à projets « Commune pilote Wallonie cyclable » ? Quel est le timing de ce lancement d'appel à projets ?

Enfin, c'est un élément important, la DPR annonce pour la mi-2021 un plan global Wallonie cyclable 2030 et la définition d'un réseau express d'ici 2022, les fameuses autoroutes à vélo qui ont fait déjà couler beaucoup d'encre durant la campagne électorale.

Je voudrais que vous m'expliquiez comment les différentes initiatives vont s'imbriquer les unes dans les autres : les communes pilotes, le plan global, les budgets, tous ces éléments-là, comment vous allez piloter cette opération et aussi comment les acteurs du secteur du vélo – il y en a quelques-uns en Wallonie, Pro Vélo, le CRAC, et cetera – vont participer concrètement à l'élaboration de cette stratégie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Monsieur le Député, la DPR prévoit bien un engagement budgétaire de 20 euros par an et par habitant pour le vélo en Wallonie, soit un montant d'environ 73 millions d'euros par an sur l'ensemble de la législature. L'administration a été chargée de pouvoir mesurer de manière précise ces dépenses. Les investissements proviendront de plusieurs sources de financement, les projets du plan Infra 2, qui ont un lien direct avec la mobilité active sont une part des investissements concernant le vélo. Ceux qui seront confirmés et ajoutés puisque le budget global a été augmenté de 80 millions d'euros par an.

D'autre part, les investissements proviennent du budget RAVeL ordinaire, de moyens mis à disposition pour les infrastructures des communes et, enfin, des subventions pour la promotion du vélo, puisqu'il ne s'agit pas ici d'un montant qui concerne uniquement les infrastructures, même si c'est la toute grosse partie. C'est dans ce cadre que le financement du corridor ou autoroute vélo pourra avoir lieu.

Concernant les communes pilotes Wallonie cyclable, les modalités de l'évaluation sont en cours de définition en parallèle des réflexions pour un nouvel appel à projets. Je souhaite avancer rapidement sur ce sujet et rencontrer l'ambition de la DPR.

Enfin, une *task force* « Politique cyclable » vient d'être mise en place, précisément en associant les acteurs concernés pour participer à la réflexion globale ainsi que le suivi du plan Wallonie cyclable 2030. Différents outils sont en cours pour la vérification des 20 euros, nous attendons le calcul de l'administration. Cependant, ce qui sera surtout déterminant, ce seront les choix opérés par le Gouvernement dans le cadre des enveloppes du plan Infrastructures et, comme j'ai eu l'occasion d'en parler toute à l'heure avec votre collègue, M. Antoine, le Gouvernement sera saisi, dans les mois qui viennent, d'une proposition d'adoption du plan Infrastructures définitif. C'est dans ce cadre-là qu'il y aura des projets supplémentaires pour le vélo.

Sur les 80 millions d'euros, sans donner de clé précise entre les modes actifs et les transports en commun, il y aura une partie pour le vélo.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je dois avouer, Monsieur le Ministre, à entendre votre réponse, que je n'y vois pas plus clair qu'avant d'avoir posé ma question. Je vous demande où vous allez pêcher les 73 millions d'euros. Vous me dites « je vais les pêcher dans les budgets classiques, dans le plan Infra », mais c'est justement l'objet de ma question. Combien dans le plan Infra ? Sur quelles allocations de base ? Ce sont ces éléments que je voudrais connaître.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Aujourd'hui, les 73 millions d'euros par an pour le vélo, qu'est-ce que c'est ?

M. Desquesnes (cdH). - C'est vous le ministre.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - C'est ce que j'ai demandé à l'administration. Quand j'aurai cela, je pourrai vous faire la démonstration avec les budgets supplémentaires qui seront dans le plan Infrastructures, on a au minimum 73 millions d'euros, c'est bien l'objet de ce qui a été demandé.

M. Desquesnes (cdH). - En décembre on a voté un budget, en septembre on a voté une DPR, il y avait peu d'objectifs chiffrés dans cette DPR. On est maintenant mi-février, vous n'êtes toujours pas capable de m'expliquer comment l'engagement précis de la DPR va se traduire sur le plan budgétaire. Je ne fais que ce constat-là, je regrette que, sur un engagement aussi fort, aussi clair de la part du Gouvernement wallon, on n'ait pas aujourd'hui des précisions concernant ce qui va être pris sur les budgets classiques, ce qui va être pris dans le plan Infra et quels projets se retrouvent derrière.

Si vous voulez concrétiser ces projets, il est grand temps de vous y mettre, Monsieur le Ministre, c'est mon avis.

Je n'ai pas entendu de réponse sur la question de l'évaluation du projet pilote Communes Wallonie cyclable. C'est dommage, car je trouve que, avant de relancer un projet, une évaluation s'impose.

En ce qui concerne la *task force*, je me réjouis que vous l'ayez lancée, là au moins il y a un début de concrétisation. Sur le reste, je ne peux que vous signaler que, dans un mois, je vous réinterrogerai avec la même question parce que, faute de réponses précises, je crains que ces engagements ne se transforment en miroir aux alouettes.

(M. Hermant, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE ROUTE À LA SORTIE DE L'AÉROPORT DE LIÈGE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « la création d'une nouvelle route à la sortie de l'aéroport de Liège ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.